



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, lors de la séance régulière du conseil, qui se tiendra le 15 décembre 2020 à 20 h par vidéoconférence, le rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport du vérificateur, seront déposés.

Donné à Saint-Damien, ce 8 décembre 2020.

Mario Morin
Directeur général